

**Objet : délégation de pouvoir en matière de maintien de l'ordre.**

**La directrice de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de M<sup>me</sup> Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022,

**DÉCIDE**

**Article 1 : champ de la délégation :**

En son absence, M<sup>me</sup> Claire Rossi, directrice de l'UTC, donne délégation de pouvoir à M. Frédéric Desprès, directeur général des services de l'UTC, à l'effet d'exercer les compétences de la directrice de l'UTC en matière de maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux de l'UTC.

**Article 2 : prise d'effet de la présente décision :**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 5 avril 2024 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 3 : affichage de la présente décision :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi

